

Charte de Pédibus à Tremblay

Les conducteurs(trices) s'engagent :

1. Confiance

- à répondre à la confiance que placent en eux les parents qui leur confient leur(s) enfant(s) sur la ligne du Pédibus

2. Accueil

- à recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité pour les enfants qui prennent le Pédibus

3. Continuité

- à trouver un(e) remplaçant(e) en cas d'imprévu majeur les mettant dans l'impossibilité de remplir la fonction d'accompagnateur pour la tranche horaire convenue

Sur le plan des assurances (responsabilité civile / accidents), les parents doivent contracter une assurance scolaire et extrascolaire pour leur enfant. Les dommages subis par les parents bénévoles, ou causés involontairement par eux à des tiers, sont garantis au contrat d'assurance de la municipalité.

Les enfants (et leurs parents) s'engagent :

1. Comportement

- à ne pas courir ou bousculer leurs camarades et à suivre les consignes des conducteurs(trices) (traversée au passage piéton...)

2. Présence aux arrêts

- à arriver à l'heure aux arrêts pour ne pas faire attendre le groupe et, s'ils ne peuvent pas venir, à prévenir avant

3. Visibilité

- à porter un des équipements fournis (gilet de sécurité, coupe-vent ou brassard)